

23 juin 2025 -12:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juin 2025](#)

Responsabilité financière globale des organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal définissant les modalités pratiques de mise en œuvre de la responsabilité financière globale des organismes assureurs.

Ces dernières années, il s'est avéré nécessaire de revoir le système de responsabilité financière des organismes assureurs, tel qu'il est décrit dans la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Par conséquent, un nouveau système de responsabilité financière des organismes assureurs a été proposé, qui prévoit qu'à partir de 2015 jusqu'à ce jour, la responsabilité financière des organismes assureurs pourra être clôturée définitivement par l'INAMI.

À l'avenir, il sera également possible de clôturer définitivement la responsabilité financière des organismes assureurs dès la clôture des comptes de l'exercice concerné.

Les principes de base de la responsabilité financière des organismes assureurs ne changent pas. Le montant global de celle-ci reste identique. La différence se trouve au niveau de la répartition entre les organismes assureurs, à savoir dans la clé de répartition du résultat collectif plutôt qu'imputation de leurs résultats individuels.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 196ter de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994, et déterminant les critères de calcul et la procédure de la responsabilité financière globale des organismes assureurs applicable à partir de l'exercice budgétaire 2015

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be